

Je déclare mon puits privé

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

Les puits privés destinés à l'arrosage de vos potagers, pelouses, massifs de fleurs ou encore au lavage des espaces extérieurs ou des véhicules sont permis. Pour autant **vous devez en déclarer l'usage domestique en mairie depuis le 1^{er} janvier 2009.**

> Pourquoi cette déclaration ?

Cette obligation ne vise pas à vous faire payer la consommation d'eau prélevée mais elle répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique. En effet, très souvent ces ouvrages sont mal réalisés et peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique (erreur de branchement, connexion avec le réseau collectif, absence de clapet anti retour, déversement de produit toxique dans le puits...). Ils doivent donc **faire l'objet d'une attention toute particulière** lors de leur conception ou de leur exploitation.

Aucune sanction n'a pour l'instant été prévue à l'encontre de la personne qui ne satisfait pas à cette obligation réglementaire. En revanche, si votre puits ou forage est à l'origine d'une pollution de la nappe ou du réseau public de distribution d'eau potable, **vous devenez responsable de la contamination** de l'eau de votre propre habitation mais aussi de l'ensemble de celle des habitants. L'absence de déclaration pourra constituer un élément intentionnel dans le cadre de la procédure pénale qui pourra être prise à votre rencontre.

> Comment déclarer ?

A l'aide du formulaire officiel CERFA n°13837*01 disponible en mairie et téléchargeable sur le site www.forages-domestiques.gouv.fr

Un récépissé de dépôt de la déclaration vous sera remis par le maire dans un délai d'un mois.



Pour l'année scolaire 2010/2011, 2475 repas ont été servis à la cantine du collège aux élèves du primaire.

Un système de garderie gratuite permet aux parents qui en font la demande de déposer leurs enfants le matin à partir de 7h30 à l'école maternelle.

Ramassage des sacs jaunes 2012 à Sermaize

Tous les jeudis des semaines paires

Les sacs jaunes sont à sortir la veille de leur date de ramassage

Jeudi 12 janvier
Jeudi 26 janvier
Jeudi 09 février
Jeudi 23 février
Jeudi 08 mars
Jeudi 22 mars
Jeudi 05 avril
Jeudi 19 avril
Jeudi 03 mai
Jeudi 17 mai
Jeudi 31 mai
Jeudi 14 juin
Jeudi 28 juin

Jeudi 12 juillet
Jeudi 26 juillet
Jeudi 09 août
Jeudi 23 août
Jeudi 06 septembre
Jeudi 20 septembre
Jeudi 04 octobre
Jeudi 18 octobre
Jeudi 1er novembre
Jeudi 15 novembre
Jeudi 29 novembre
Jeudi 13 décembre
Jeudi 27 décembre

■ EN BREF

CONCOURS DU FLEURISSEMENT

La commission du fleurissement s'est réunie le 2 septembre afin d'établir le palmarès. Cette année 83 maisons ont retenu l'attention des membres de la commission. L'attribution des prix s'est déroulée en mairie dans le Salon d'Honneur Raymond Léon FERIN le 7 octobre.



AFFOUAGE

Cette année, une cinquantaine de personnes se sont inscrites auprès des services de la mairie pour effectuer les affouages. Si les affouagistes sont de plus en plus nombreux chaque année, le volume de bois lui est en constante diminution. Le tirage au sort d'attribution des lots s'est déroulé le samedi 17 décembre à 10h en salle de réunion rue Lombard.

DON DU SANG

L'Etablissement Français du Sang remercie particulièrement les 45 volontaires qui se sont présentés à la collecte de sang le mercredi 31 août. Il souhaite informer la population que 3 millions de dons ont été réalisés en 2010, ce qui a permis à 1 million de malades d'être soignés. Chaque jour 10 000 dons du sang sont nécessaires pour couvrir les besoins des malades.

UFC QUE CHOISIR

Pour agir au mieux des intérêts des consommateurs, l'UFC QUE CHOISIR vous informe qu'elle vient d'ouvrir une antenne à Châlons en Champagne. Ce bureau est ouvert : mardi, jeudi, samedi de 10h à 12h ainsi que lundi, mercredi et vendredi après midi de 16h à 18h.
UFC QUE CHOISIR de la Marne
2.A Avenue du Général LECLERC
51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE
tél : 03 26 21 78 05
courriel : ufcmarnechalons@orange.fr

■ AGENDA 2012

Samedi 4 février Loto de l'Ecole Jeanne d'Arc
Dimanche 5 février Loto (ASLD)
Samedi 11 février Loto du Scion
Dimanche 19 février Thé Dansant (Comité des Fêtes),
Samedi/Dimanche 4 Mars Fête des grand-mères distribution de roses (ASLD)
Dimanche 4 Mars Repas des Anciens Combattants
Samedi 10 Mars repas du Football (USSS Section Football)
Samedi 17 Mars Soirée Cabaret (Comité des Fêtes)
Dimanche 18 Mars course cycliste (USSS Pédale Sermaizienne)



LE MOT DU MAIRE

Depuis avril, date de la dernière parution de notre « Lettre de Sermaize », vous avez pu constater, si le hasard vous a conduit dans ces secteurs de notre cité, l'avancement des travaux d'aménagement de la rue des Tuileries et du quartier de La Forge.

Cette progression rapide des travaux a été rendue possible grâce aux bonnes conditions atmosphériques et à la compétence de tous les intervenants : bureaux d'études, entreprises et aussi à la présence attentive des trois adjoints qui se sont impliqués dans un suivi constant de ces travaux.

Malgré quelques difficultés qui ont demandé de la ténacité pour les surmonter, la situation sur le terrain nous donne maintenant une vue réaliste de ce que seront et sont déjà, même inachevées, chacune de ces voies de circulation qui transformeront agréablement l'existence des habitants riverains.

D'autres travaux, de moindre coût mais dont notre Conseil municipal ne pouvait se dispenser, ont été réalisés ou sont en cours :

- la nécessité de commencer le programme de remplacement des branchements d'eau potable existants en plomb ; une première tranche sur la rue de Vitry et la place Charles de Gaulle a été réalisée ;

- l'enlèvement du pont franchissant le canal, situé sur l'ancienne route de Remennecourt et qui avait été remis à la ville en 1981 ; sa présence présentant des risques pour la navigation fluviale et qui se sont accrus au fil des ans, l'intervention communale ne pouvait plus être reportée, comme précédemment et les travaux débiteront 2ème quinzaine de décembre ;

- l'agrandissement de la maison médicale, lui aussi, verra son commencement prochainement pour être terminé fin du 1^{er} semestre 2012.

Notre lettre vous donnera encore de nombreuses autres informations qui, nous l'espérons, retiendront votre attention et nous vous rappelons encore que notre équipe, toujours attentive à améliorer le bien-être des Sermaiziens, à entretenir et à agrandir le patrimoine communal, est à votre écoute pour tous les conseils ou observations que vous pourriez nous présenter.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2012.

Avec nos cordiales salutations.

Raymond Dzieja et le conseil municipal

Joyeuses fêtes



Travaux sur le réseau d'eau potable

Pour permettre à notre délégataire (Véolia eau) de faire procéder aux changements de canalisations plomb et aux remises à niveau des bouches à clef par la société SEETP, nous avons opté avec l'accord du service voirie du Département pour un étalement des travaux sur deux années (2011/2012). En septembre, les services du département en ont décidé autrement et ont fait procéder à l'enduisage global des routes départementales traversant notre commune. Ce qui a eu pour conséquence le report pour quelques années des travaux programmés, rue Bénard, Lombard, Sarraill et l'allée de la Source.



Suivi du contrat d'affermage : Le jeudi 24 novembre le comité de suivi du contrat d'affermage s'est réuni en présence du cabinet conseil SP2000 et du délégataire

(Véolia) afin d'établir un premier bilan concernant notre réseau d'alimentation en eau potable. En 2010 le nombre d'abonnés reste stable (936 abonnés contre 935 en 2009) mais la consommation en eau potable diminue de 5 % par rapport à 2009 : 115 908 m³ consommés au total en 2010 contre 121 515 m³ en 2009. La consommation moyenne par abonné domestique est de 100 m³ par abonné par an, ce qui est en dessous de la moyenne nationale qui est de 120 m³ par abonné par an (source INSEE). Le rendement a nettement diminué en 2010 (79% contre 84% en 2009). L'eau potable distribuée aux habitants est d'excellente qualité. Elle respecte parfaitement les exigences réglementaires. Hors taxes et redevances (et hors assainissement), le prix de l'eau est de 0,92g/m³. En 2011, 96 renouvellements de branchements plomb sur 511 ont été réalisés, 3 fuites sur vanne, 5 fuites sur branchement et 2 fuites sur canalisation ont été réparées, 2 branchements sur fuite ont été supprimés, 105 bouches à clefs ont été remises à niveau et 2 vannes DN80 et 1 DN200 ont été changées. ■

La Forge

A ce jour, les travaux de voirie de la rue de la Forge, de l'impasse de la Forge et de la rue du Parc sont pratiquement terminés et l'enduisage de la chaussée a été réalisé. Rue de



l'église, si les conditions climatiques le permettent, les travaux seront exécutés début 2012. La totalité des trottoirs seront enduits (enrobé rouge) dès la sortie de l'hiver. L'entreprise Meuse Paysage chargée des espaces verts interviendra en fin d'année pour la préparation des plantations des arbustes et en début d'année pour la réalisation des massifs. Le raccordement aux réseaux

électriques et téléphoniques doit être réalisé vers le 15 décembre 2011 par EDF et France Télécom. L'implantation de l'éclairage public ainsi que la suppression des poteaux bétons sont programmées début 2012.

Rue des Tuileries

Les travaux de voirie de la rue des Tuileries ont repris en septembre. Les réseaux secs et humides sont réalisés et chaque propriété est raccordée. La chaussée a pris forme au fur et à mesure de la pose des trottoirs et l'enduisage est en voie d'être terminé. Les réseaux aériens sont déposés et les poteaux sur lesquels l'éclairage public était fixé sont démontés. La pose des nouveaux candélabres est prévue en fin d'année.



Les espaces verts seront réalisés au printemps prochain. La ruelle du Bois Villon est en cours de travaux.

Le Plan Local d'Urbanisme

Le bureau d'étude « PERSPECTIVES » est chargé d'aider les élus à élaborer notre PLU. Une première réunion de travail a été



organisée le 21 octobre. Il s'agissait de présenter un premier diagnostic communal ainsi que les premiers enjeux de développement qui en découlent.

L'objectif du PLU est de définir les zones constructives en fonction des constats et contraintes du territoire (vacance des logements, densité du bâti, relief, risque d'inondation,...) pour permettre l'accueil de nouveaux habitants et pérenniser les services communaux et intercommunaux existants, d'examiner l'opportunité de créer des zones d'urbanisation future en prenant en compte les lotissements récemment créés, de prendre en compte le tissu économique local, voire de réfléchir à l'organisation en zone artisanale en fonction des potentialités d'accueil, de préserver les espaces naturels sous toutes les formes participant au cadre de vie des habitants, d'identifier et de préserver les éléments patrimoniaux bâtis et paysagers qui contribuent à l'identité de notre commune.

Une information régulière au public « spécial PLU » sera insérée dans la « Lettre de Sermaize ». La prochaine réunion de travail est programmée le 14 décembre.

La maison médicale

Dans le cadre de l'agrandissement de la maison médicale pluridisciplinaire, un appel d'offre a été lancé afin de recruter un architecte. Monsieur BELLON de St Dizier a été retenu. Il a été chargé de l'élaboration des plans et du cahier des charges de la future maison médicale. A la réception de ses études, un appel d'offre a été inséré dans le BOAMP afin de retenir les entreprises nécessaires à la réalisation des travaux. Neuf lots ont été définis (Gros-œuvre, charpente couverture, menuiseries extérieures, plâtrerie isolation, menuiserie intérieure – faux plafond, plomberie sanitaire, électricité chauffage électrique, carrelage et peinture). Le montant total des travaux hors taxe est de 248 388,65 € hors achat de la maison médicale qui s'élève à 280 000 €. Cette extension subventionnée à 80% par les fonds Européens, la Région et le Conseil Général débutera prochainement.

Pont de la route de Remennecourt

Suite à la création de la nouvelle route d'accès pour rejoindre Remennecourt, le pont situé derrière l'Entreprise Cristal Union cédé à la commune depuis 1981 est devenu inutile.



Aujourd'hui, dangereux aussi bien pour la batellerie que pour la navigation de plaisance, le pont enjambant le canal de la Marne au Rhin doit être démonté. Il servait autrefois à rejoindre les villages de Remennecourt et de Contrisson. En septembre un appel d'offre a été lancé afin de trouver une entreprise en mesure d'effectuer ce travail délicat. Trois entreprises ont répondu à l'annonce parue dans le BOAMP. L'entreprise Arches Démolition a été retenue pour effectuer ces travaux. Le principe retenu allie coût et efficacité. Une grue de 200 tonnes soulèvera et déplacera le tablier du pont. Un engin le découpera sur place et un véhicule transportera la ferraille. Durée des travaux : un jour. Le démontage est prévu semaine 51.

Célébration des Mariages

Depuis le 1er mai 2011 la loi portant réforme du crédit à la consommation a également modifié l'article 75 du code civil en ajoutant à la liste des articles préexistants un nouvel article du code que le maire devra lire lors de toute célébration de mariage. Ainsi, à compter du 1er mai 2011, le maire doit également procéder à la lecture de l'article 220 du code civil.

Article 220 : Chacun des époux a pouvoir pour passer seul les contrats qui ont pour objet l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants : toute dette ainsi contractée par l'un oblige l'autre solidairement.

La solidarité n'a pas lieu, néanmoins, pour des dépenses manifestement excessives, eu égard au train de vie du ménage, à l'utilité ou à l'inutilité de l'opération, à la bonne ou mauvaise foi du tiers contractant.

Elle n'a pas lieu non plus, s'ils n'ont été conclus du consentement des deux époux, pour les achats à tempérament ni pour les emprunts à moins que ces derniers ne portent sur des sommes modestes nécessaires aux besoins de la vie courante.



Etat civil de la mairie

du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011

■ MARIAGES

MARQUOT Sabrina et LOUIS Alain 07/05/2011
 CHAVIGNY Florence et NOWAK Frédéric 11/06/2011,
 FASBETER Angélique et BAILLY Cédric 25/06/2011,
 BOURDON Marine et REICHART Frédéric -25/06/2011,
 VALTON Régine et THIOLIERE Fredy 16/07/2011,
 DESCHAMPS Priscillia et HENRY Jérémy -06/08/2011,
 GUEDRAT Gaëlle et DAVIGNON Cédric 13/08/2011,
 MATTILIN Angélique et ROCH Alexandre 26/08/2011

■ NAISSANCES

LAROCHE Abbygaelle 17/01/2011,
 PETIT-JEAN Timéo 19/01/2011,
 MERIEUX Maxime 01/02/2011,
 SCHÖNI Mathéo 06/02/2011,
 BALLEIN Enzo 25/02/2011,
 WILK Kevyn 27/03/2011,
 HENRY Sarah 31/03/2011,
 DUMAS Luna 08/04/2011,
 LARCHER Maxime 15/04/2011,
 FORT Maïéline 28/05/2011,
 DOS SANTOS RODRIGUES Lola 11/06/2011,
 DESZCZ Liséa 20/06/2011
 NEDZHIB OSMAN Dery 20/08/2011,
 VEGAS Mathys 04/09/2011,
 LALINE Zoé 05/10/2011,
 FADLI REDZHEB Iikay 10/11/2011
 FADLI REDZHEB Iilay 10/11/2011

■ DÉCÉS

DUMET Veuve GILLET Antoinette 13/01/2011,
 SIKES Luc 16/01/2011
 BREDA Veuve GUERITTE Yolande 07/01/2011,
 BILLAUDEL épouse MERGNY Mireille 18/01/2011,
 LOGETTE Roland 24/01/2011,
 LANNOIS épouse LANGBAIN Lysiane 05/02/2011,
 CABRILLON Gilbert 19/02/2011,
 BREMONT Claude 21/03/2011,
 GERARD Daniel 21/03/2011,
 VILVAUX Michel 01/04/2011,
 CADEL Rosé 28/03/2011,
 AUBRY Veuve HAOUY Geneviève 11/05/2011,
 DRALEZ Yvonne 20/05/2011,
 LUKASIEWIEZ Veuve LAURENT Joséphine 21/06/2011,
 LEFEBVRE Jean Paul 04/07/2011,
 COUDERT Serge 03/07/2011,
 FÉRY Bernard 17/07/2011,
 KURCEK Christian 14/07/2011,
 GUEUX Guy 23/07/2011,
 BICHAT Lucien 23/07/2011,
 CORDIER Veuve JACQUEMOT Bernadette 23/07/2011,
 RICHARD Robert 31/07/2011,
 PAWLAS Veuve UREUIL Denise 25/09/2011,
 GODART Daniel 10/10/2011,
 LEPLANG René 16/10/2011,
 FASBETER Paul 24/10/2011,
 LOUIS Alain 27/10/2011,
 LONGUEVILLE Robert 31/10/2011,
 PIERRON Pierre 15/11/2011,
 LONGUEVILLE Vve BICHAT Marie 18/11/2011

Le Point d'information incendié

Cet été, un incendie volontaire a ravagé le Point d'information situé au jardin anglais à l'intersection de la rue Lombard et de la rue d'Andernay. Une plainte a été déposée et le nettoyage des lieux a été réalisé par les services du département. Prochainement un nouveau point d'information sera implanté à proximité du cours de Tennis avenue du Général Sarraïl.

La mairie en chiffres

- Cartes d'identité : 142
- Nombre d'accueil au guichet : 1872
- Nombre de correspondances / fax reçus en mairie : 3712
- Nombre d'appels téléphoniques : 1037
- Nombre de déclarations préalables : 27
- Nombre de Certificats d'urbanisme : 28
- Nombre de permis de construire : 17
- Rouleaux de sacs jaunes distribués : 671